

Loi électorale du Canada

M. Hamel a répondu:

Non.

Un peu plus tard, le député de Windsor-Walkerville déclarait ce qui suit:

J'estime que cela viole au moins l'esprit de la loi, bien que la loi ne stipule rien à cet égard. Toutefois, cela peut servir de modèle à de futures mesures...

Nous en arrivons ensuite au fascicule n° 44 pour la séance du mardi 13 avril 1976 où le comité permanent des privilèges et des élections a fait rapport de ce bill sans opposition et avec l'accord du député de Windsor-Walkerville. Voici ce qu'on peut lire à la page 7 du fascicule n° 45 pour la séance du 29 avril:

Votre Comité recommande que le gouvernement étudie la possibilité de présenter des amendements visant à restreindre les dépenses prévues en vertu de la loi électorale du Canada, aux activités fédérales des partis comme le prévoit le bill C-362.

Je tiens à signaler en terminant que cette question est abordée aux pages 18 et 19 du fascicule n° 2 pour la séance du mardi 22 novembre, et aux pages 8 et 9 du fascicule n° 3 pour la séance du mercredi 23 novembre.

Si nous ne supprimons pas cette échappatoire, il appartiendra au public canadien de nous demander des comptes dans les années à venir. Les gens se diront: «Voyez ce qu'ont fait ces hommes politiques véreux; on les croyait honnêtes et occupés à nettoyer le domaine du financement électoral, mais ils n'ont fait que déplacer le problème».

L'hon. Norman A. Cafik (ministre d'État (multiculturalisme)): Monsieur l'Orateur, à propos de la motion n° 3, on nous a fait beaucoup de reproches au sujet de la loi sur les dépenses d'élections, qui permettrait aux partis politiques de se servir des fonds perçus au niveau fédéral par la biais de crédit d'impôt à des fins autres que fédérales. Cela fait cent ans qu'il y a des partis politiques au Canada, monsieur l'Orateur, et je crois qu'on peut dire qu'ils se sont toujours conduits de façon responsable sur le plan fédéral. A mon avis, rien ne justifie les accusations ou les sous-entendus qu'on peut faire à l'endroit de tout parti politique au Canada.

Si un parti politique utilise à des fins autres que fédérales des fonds perçus au niveau fédéral il devra en rendre compte à la population. Il n'y a rien dans ce bill qui permette cela. Je tiens cependant à signaler que l'adoption de cette motion pourrait provoquer un véritable cauchemar administratif du point de vue de l'application de la loi. Il est extrêmement difficile d'appliquer ce que propose cet amendement. C'est pour cette raison et parce que nous pensons que des lois impossibles à appliquer sont de mauvaises lois que de nombreux députés ont l'intention de voter contre cette motion.

Au Canada, les partis politiques, en particulier les petits partis, qui œuvrent aussi bien sur le plan fédéral que provincial, ont souvent des bureaux communs établis dans les provinciales, qui s'occupent en même temps des questions fédérales et provinciales. Dans certains cas, la division du personnel et des ressources est nette—l'argent fédéral va aux affaires fédérales et l'argent de la province aux affaires provinciales. Si cette motion est adoptée, nous aurions à déterminer dans quelle mesure une personne travaille pour telle ou telle organisation et à trouver le moyen de justifier la chose au regard de la loi, ce qui créerait de sérieux problèmes.

Nos partis politiques doivent rendre des comptes à leurs membres ainsi qu'à l'ensemble de la population. Aussi doivent-

ils se conduire de façon responsable s'ils ne veulent pas perdre des voix au moment des élections.

C'est pour toutes ces raisons que le gouvernement n'a pas l'intention d'appuyer la motion.

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, je désire répondre brièvement à ce qu'a dit mon collègue le député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. Dick). Pour commencer, je tiens à dire à mon collègue que les partis politiques ne sont pas seulement des machines au sein d'une quelconque entreprise. Les partis politiques sont composés de personnes.

• (2032)

M. Dick: C'est exact, dans mon parti également.

M. Benjamin: Je suis content d'entendre le député dire ça, car cela m'aide à réfuter les arguments qu'il a lui-même invoqués à l'appui de sa motion.

Les partis politiques sont des regroupements de personnes désireuses d'apporter des changements sociaux et économiques, et de promouvoir des idées aux niveaux provincial, municipal et fédéral. Le député ne semble pas être très au courant du mode de financement de son propre parti, et encore moins du parti néo-démocrate ou du parti libéral. Je trouve un peu gênant de devoir lui parler d'un banquet qui a eu lieu en l'honneur du 80^e anniversaire du très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker). Approximativement 2,500 personnes se sont réunies à cette occasion. A titre de courtoisie, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et moi-même avons payé \$50 au parti progressiste conservateur afin d'assister à ce banquet. L'ex-ministre des Finances, M. John Turner, était d'ailleurs présent. Quelques semaines plus tard on m'a envoyé un reçu pour un montant de \$36 aux fins d'impôt.

M. Dick: L'avez-vous utilisé?

M. Benjamin: Oui. J'ai voulu me faire rembourser par le parti conservateur une partie de l'argent que j'ai dépensé, même si c'était aux frais du gouvernement libéral. Je suis persuadé que le député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. Dick) trouverait le moyen de prétendre que c'était pour le compte du parti libéral. C'était une démarche légitime en ce qui me concerne. Les conservateurs avaient décidé d'honorer l'un de leurs membres, le très honorable député de Prince-Albert. Je pense que le parrain de cette motion devrait étudier plus attentivement le mode de financement de son propre parti et déterminer qui a droit à des reçus aux fins d'impôt. Il n'a seulement fait allusion qu'à ce que les partis néo-démocrate et libéral ont fait mais il a oublié de citer le cas du parti progressiste conservateur.

Un de mes amis, un progressiste conservateur, recueille des fonds pour son parti à Regina. Les gens qui lui donnent de l'argent reçoivent des reçus pour obtenir des crédits d'impôt, comme c'est leur droit. Depuis 1933, mon parti publie ses rapports financiers chaque année. Il est financé ainsi: la majeure partie de ses fonds sont recueillis par les circonscriptions provinciales du parti. Par exemple, la dernière année où j'ai été secrétaire provincial de notre parti en Saskatchewan, nous avons envoyé \$47,000 au parti fédéral à Ottawa pour contribuer aux activités nationales du parti, et la Colombie-Britannique, le Manitoba, l'Ontario et la Nouvelle-Écosse ont fait la même chose. En fait, environ les trois quarts des fonds